

**Protégeons nos filles  
de l'excision**

**STOP MGF**



## **Qu'est ce qu'une mutilation génitale féminine (MGF)?**

Il s'agit de toute lésion ou ablation partielle ou totale effectuée sur les organes génitaux féminins externes sans raisons médicales. Le terme de mutilation est employé parce que cette pratique consiste à priver une personne d'une partie intégrante de son anatomie et porte gravement atteinte à son intégrité physique et psychologique.

### **Les différents types de MGF classés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)**

Type I: excision du capuchon, avec ou sans excision partielle ou totale du clitoris.

Type II: excision du clitoris, avec excision partielle ou totale des petites lèvres.

Type III: excision partielle ou totale des organes génitaux externes et suture/ rétrécissement de l'orifice vaginal (infibulation).

Type IV: autres pratiques non classées; celles-ci comprennent le percement ou l'incision du clitoris et/ou des petites lèvres, la cautérisation, le grattage, etc.

# Principales conséquences physiques et psychologiques des MGF

## Les conséquences immédiates

- Douleur aigüe, lésions des tissus, parfois grave état de choc, risque de décès.
- Hémorragies, infections (hépatite, tétanos, VIH, empoisonnement du sang) qui peuvent entraîner la mort.
- Fractures et luxations.
- Brûlures à l'émission de l'urine.

## Les conséquences à long terme

- Fortes douleurs pendant les règles et à l'écoulement de l'urine.
- Infections vulvaires et urinaires qui peuvent évoluer en septicémies et entraîner la stérilité ou provoquer la mort.
- Problèmes sévères d'incontinence.
- Accouchements prolongés et extrêmement pénibles avec un risque accru de mortalité pour la mère et l'enfant.
- Diminution ou disparition de la sensibilité des organes génitaux externes.
- Rapports sexuels très douloureux.
- Graves répercussions sur la santé mentale : syndrome de stress post-traumatique, dépression, troubles du sommeil, idées suicidaires, perte de confiance en soi, anxiété, attaques de panique.

## **Les dommages physiques causés par les MGF sont-ils réparables?**

Une technique de chirurgie permettant de réparer les dégâts occasionnés au niveau du clitoris et des organes génitaux externes des femmes ayant subi une MGF a été mise au point. Cette avancée chirurgicale, qui concerne toutes les formes d'excision, permet d'envisager la réversibilité de certaines séquelles physiques causées par cette mutilation.

Cette intervention chirurgicale est toutefois encore peu pratiquée actuellement et devrait être accompagnée, dans tous les cas, d'un suivi psychologique.

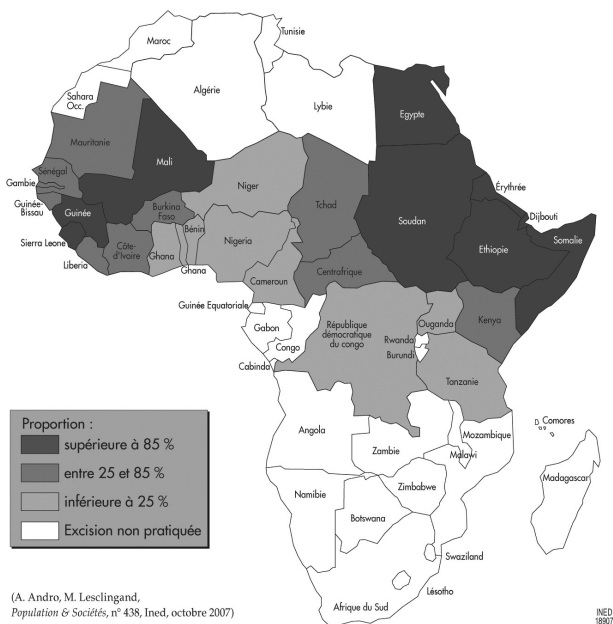
Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du corps médical, notamment des gynécologues et des sages-femmes.

## **Où sont pratiquées les MGF?**

Les MGF sont pratiquées dans vingt-huit pays d'Afrique et sont également présentes dans la péninsule arabique, surtout au Yémen et à Oman, ainsi qu'en Malaisie et en Indonésie.

Environ 5% des victimes de MGF vivent dans des pays du Nord (Europe, Amérique du Nord et Australie), soit plus de 6,5 millions de femmes et de filles issues des communautés migrantes. Environ 7000 d'entre elles vivent en Suisse.

**Toutes les 15 secondes, une MGF est perpétrée à travers le monde. L'OMS estime qu'entre 100 et 140 millions de fillettes et de femmes ont subi une mutilation génitale et que, chaque année, deux autres millions de fillettes encourent le risque d'être mutilées.**



Dans ces pays, certaines ethnies ne pratiquent pas les MGF.

## Pourquoi lutter contre les MGF ?

- **Il est faux de dire que les mutilations génitales féminines sont imposées par la religion.**  
Aucune religion ne préconise les MGF. Il s'agit d'une coutume très ancienne dont les racines remontent à l'époque préchrétienne et préislamique. Elle était déjà pratiquée dans l'Égypte pharaonique.
- **Il est faux de dire que les mutilations génitales rendent les femmes plus fécondes.**  
Les MGF, loin d'augmenter la fécondité, peuvent porter de graves préjudices à la santé sexuelle et reproductive des femmes. Elles risquent de provoquer, lors des accouchements, des complications majeures qui peuvent entraîner la mort du bébé et/ou de la maman.

- Il est faux de dire que les MGF permettent de garantir la bonne moralité des jeunes filles et la fidélité des épouses.

La mutilation ne peut avoir aucun effet bénéfique sur le comportement d'une personne. La fidélité dans le couple ne peut être construite que dans une relation basée sur la confiance et le respect mutuel.

- Il est faux de dire que les MGF favorisent l'hygiène. Les MGF sont la cause de nombreuses complications sanitaires et accroissent le risque d'infections.

- Il est faux de dire que les coutumes et les traditions passent avant la loi.

La loi doit toujours être respectée !

Seules les coutumes et traditions qui permettent l'épanouissement de la personne et de sa santé devraient être préservées et encouragées, comme par exemple l'allaitement maternel ou le port du bébé sur le dos.

D'autres coutumes et traditions, au contraire, ont de graves conséquences sur la santé physique et mentale. Elles portent atteinte à la dignité, à l'intégrité et à la vie d'un être humain et tombent sous le coup de la loi. C'est le cas des mutilations génitales féminines.

## Que disent les textes légaux ?

### En Suisse

En Suisse, la pratique des mutilations génitales féminines est illégale.

L'excision et l'infibulation peuvent être qualifiées de lésions corporelles graves (122 CP), voire de mises en danger de la vie ou de la santé d'autrui (127 CP).

Comme ces actes pratiqués sur les mineures constituent des cas de maltraitance, les soignant-e-s qui en ont connaissance ont le droit d'aviser l'autorité tutélaire (364 CP).

Même pratiqués sur demande de la femme, ces actes sont susceptibles d'être sanctionnés par le droit pénal suisse.

Les peines encourues peuvent aller de six mois à dix ans de prison.

Les parents se rendent coupables en faisant exciser leur fille. Toute personne pratiquant une MGF, y participant ou organisant sa préparation, que ce soit un-e médecin, une exciseuse ou la famille, sont punissables par la loi suisse.

Même si la MGF a lieu dans le pays d'origine, le droit pénal suisse est applicable dans la mesure où l'acte a été préparé en Suisse.

A Genève, une motion parlementaire contre l'excision, qualifiant cet acte d'inacceptable et d'assimilable à la torture a été déposée en juin 2006. Le Conseil d'Etat a établi un rapport, confirmant qu'il soutient toutes les actions visant à informer et sensibiliser les communautés concernées, ainsi qu'à former les professionnel-le-s du social et de la santé.

## **En Afrique**

En Afrique aussi, des lois interdisent les mutilations génitales féminines, notamment dans les pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Centre Afrique, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ghana, Guinée Conakry, Kenya, Niger, Sénégal, Tanzanie, Tchad et Togo.

## **Adresses utiles**

### **Service médical**

#### **Maternité et gynécologie (HUG)**

Boulevard de la Cluse 30-1205 Genève

Tél. 022 382 68 16

#### **Hôpital des enfants (HUG)**

Rue Willy Donzé 6-1205 Genève

Tél. 022 372 47 00

#### **Consultation interdisciplinaire de Médecine et de prévention de la violence (CIMPV-HUG)**

Rue Micheli-du-Crest 24-1205 Genève

Tél. 022 372 96 41

#### **Consultation de gynécologie psychosomatique et sexologie des HUG**

Rue des Pitons 15-1205 Genève

Tél. 022 372 85 81

#### **Programme santé migrants (HUG)**

Rue de Lyon 89-1203 Genève

Tél. 022 382 33 33

#### **Planning familial (CIFERN-HUG)**

Boulevard de la Cluse 47-1205 Genève

Tél. 022 372 55 00

#### **Arcade Sages-femmes**

Boulevard Carl-Vogt 85-1205 Genève

Tél. 022 329 05 55

## **Protection des enfants**

### **Service de protection des mineurs (SPMi-DIP)**

Rue Glacis-de-Rive 11-1207 Genève

Tél. 022 546 10 00

## **Consultation psychologique pour personnes migrantes**

### **Appartenances**

Boulevard Saint-Georges 72-1205 Genève

Tél. 022 781 02 05

### **Pluriels**

Rue des Voisins 15-1205 Genève

Tél. 022 328 68 20

## **Service spécialisé dans l'aide aux victimes**

### **Centre LAVI (pour toutes personnes victimes de violence)**

Boulevard Saint-Georges 72-1205 Genève

Tél. 022 320 01 02

## **Soutien aux femmes migrantes**

### **Camarada (accueil et formation élémentaires pour femmes migrantes)**

Chemin de Villars 19-1203 Genève

Tél. 022 344 03 39

Vous pouvez également vous adresser à une personne de confiance de votre communauté.

**Edition :**

Département des institutions  
Office des droits humains  
14, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Case postale 3962  
1211 Genève 3

**camarada**  
centre d'accueil et de formation  
pour femmes migrantes

**Pour commander :**

Service pour la promotion de l'égalité  
entre homme et femme  
Rue de la Tannerie 2, 1227 Carouge  
Tél : 022 388 74 50 • Fax 022 388 74 60  
egalite@etat.ge.ch • www.ge.ch/egalite

Tous droits de reproduction réservés.  
Genève, septembre 2008.

Illustration de couverture : Khadra / 08



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENERIAS LUX

**camarada**  
Centre d'accueil et de formation  
pour femmes migrantes